

## Informations communales

## Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement : 18 octobre 2016

Prélèvement officiel effectué par Erich Fehlmann, inspecteur technique au Laboratoire cantonal.

Nombre d'échantillons : 2 endroits différents

Appréciation bactériologique du laboratoire cantonal : il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions et que la qualité bactériologique est irréprochable.

## Taxe de séjour

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil municipal a fixé les tarifs pour l'année 2017 :

- Nuitée : Fr. 1.--/adulte, Fr. 0.50/enfant (6-16 ans)

- Forfaits annuels : Appartement de deux pièces au maximum : Fr. 80.--

Appartement de trois pièces : Fr. 130.--

Appartement de plus de trois pièces : Fr. 180.--

Le Fuet, le 30 novembre 2016

Conseil municipal